

Religion ou morale : examens maintenus

Personne n'y échappera en juin prochain



Cours de citoyenneté, cours de religion, pas question de toucher à quoi que ce soit d'ici la fin de l'année scolaire : aucun élève, qui suit un cours de religion dans l'officiel, ne sera dispensé de l'examen en juin prochain !

La Cour constitutionnelle a tranché le 12 mars dernier : l'organisation des cours de morale et de religion ne respecte pas la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme. On ne peut pas obliger un enfant à suivre l'un ou l'autre.

Dès lors, les cours philosophiques deviennent facultatifs, du moins dans l'enseignement officiel francophone. Le libre confessionnel n'est, bien sûr, pas concerné.

Cela demande donc à la ministre d'adapter les textes en vigueur, mais chaque chose se fait en son temps, comme elle vient de la rappeler dans une circulaire envoyée aux écoles : pas question de courir plus vite que la musique !

« *Cet arrêt ne concerne que l'enseignement officiel organisé par un pouvoir public et, d'autre part, il n'aura pas d'incidence sur le déroulement de l'année scolaire en cours* », écrit la ministre aux directions.

Elle explique que les modifications décrétales, visant à tenir compte de l'arrêt, n'ont pas encore

été adoptées. « *Le dispositif décretaal et réglementaire actuel est donc toujours d'application* », poursuit Joëlle Milquet.

ON NE CHANGE RIEN... POUR L'INSTANT

Cela signifie donc que, pour la continuité pédagogique de la scolarité des élèves qui voient leur année scolaire déjà bien entamée, il est préférable qu'ils continuent à suivre le cours philosophique auquel ils sont inscrits. « *À l'heure actuelle, aucun encadrement n'est prévu pour les élèves qui bénéficieraient d'une dispense* », reprend la ministre cdH. « *Les parents d'élèves mineurs ou les élèves majeurs ont dû faire un choix en début d'année et il n'est pas permis à ceux et celles*

qui ont posé ce choix de le modifier. »

En conclusion, les élèves doivent continuer à suivre le cours de morale non confessionnelle ou de religion choisi, jusqu'au bout de cette année scolaire et, surtout, ils doivent passer les épreuves certificatives telles qu'elles sont organisées par les établissements Pas

question donc, pour les petits malins, de zapper l'examen de juin prochain !

Pour ce qui est de l'avenir, la ministre va déposer une note d'orientation sur la table du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles après Pâques.

CATHOLIQUES : 69,2 %

Selon les derniers chiffres, 69,2 % des enfants suivent les cours de religion catholique dans le secondaire. Les cours de morale attirent 22,6 % des élèves contre 6,7 % pour les cours de religion islamique. Les autres confessions sont très mino-

ritaires : 0,87 % pour les protestants, 0,28 % pour les orthodoxes et 0,16 % pour les juifs. Pour le primaire, 52,8 % des enfants en Wallonie ont religion catholique, 37,3 % morale et 8 % religion islamique, etc. ■

DIDIER SWYSEN